



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

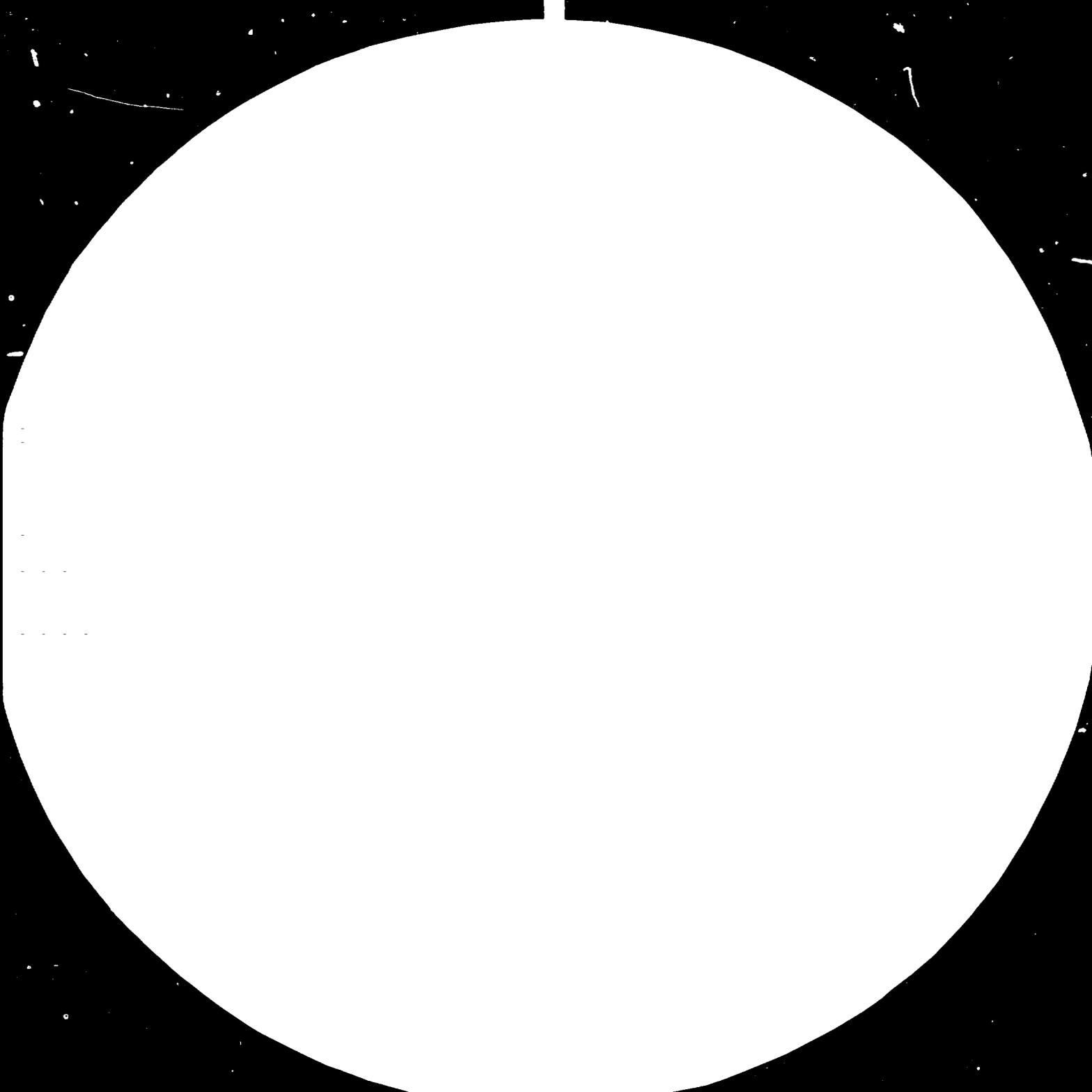
## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)





1.5

1.6

1.8

2.0

2.2

2.5

2.8

3.2

3.6

4.0

4.5

5.0

5.6

6.3

7.1

8.0

9.0

10

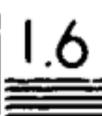
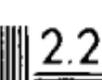
11.2

12.5

14.3

16

18



Microcopy Resolution Test Chart (ANSI #2)

Resolution: 1.0 to 18 line pairs per millimeter



09838-F

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

---

**DEUXIEME REUNION  
DE CONSULTATION  
SUR L'INDUSTRIE  
DU CUIR  
ET DES  
ARTICLES EN CUIR**

**Cologne (République fédérale d'Allemagne)  
23—26 juin 1980**

---

**RAPPORT**

060176

Distr.  
LIMITEE  
ID/255  
(ID/WG.319/13/Rev.1)  
FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

## PREFACE

La deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), tenue à Lima (Pérou), en mars 1975, a recommandé que l'ONUUDI étende ses activités à la mise en place d'un système de consultations permanentes entre pays développés et pays en développement en vue d'augmenter la part de ces derniers pays dans la production industrielle mondiale grâce à une coopération internationale accrue (ID/CONF.3/31, chapitre IV, paragraphe 66)<sup>1/</sup>.

Par sa résolution 3362 (S-VII), l'Assemblée générale, à sa septième session extraordinaire tenue en septembre 1975, a décidé que le Système de consultations préconisé dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima devrait être mis en place aux échelons global, régional, interrégional et sectoriel<sup>2/</sup> et que l'ONUUDI, sur la demande des pays intéressés, devrait constituer une enceinte pour la négociation d'accords dans le domaine industriel entre pays développés et pays en développement et entre pays en développement eux-mêmes.

Le Conseil du développement industriel, à ses dixième et onzième sessions, tenues respectivement en 1976 et 1977, a décidé que les consultations devraient se tenir entre les pays membres et que les participants des pays intéressés comprendraient des représentants des gouvernements ainsi que des représentants des milieux industriels, des syndicats, des groupements de consommateurs, etc.<sup>3/ 4/</sup>

La première Réunion de consultation sur l'industrie du cuir et des articles en cuir s'est tenue à Innsbruck (Autriche) du 7 au 11 novembre 1977. Les mesures prises pour donner suite à ses recommandations sont exposées dans le rapport du Secrétariat à la deuxième Réunion de consultation (ID/WG.319/9).

Le Conseil du développement industriel, à sa treizième session, a décidé que la deuxième Réunion de consultation sur l'industrie du cuir et des articles en cuir se tiendrait en 1980<sup>5/</sup>.

---

1/ "Rapport de la deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel" (ID/CONF.3/31), chapitre IV, "Déclaration et Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels", paragraphe 66.

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, septième session extraordinaire, Supplément No 1, paragraphe 3.

3/ Ibid., Trente et unième session, Supplément No 16, paragraphe 60.

4/ Ibid., Trente-deuxième session, Supplément No 16, paragraphe 162.

5/ Ibid., Trente-quatrième session, Supplément No 16, paragraphe 83.

Notes explicatives

Les abréviations suivantes ont été utilisées dans le présent rapport :

- CCI Centre CNUCED/GATT du commerce international
- CNUCED Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement
- FAO Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
- GATT Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
- PNUE Programme des Nations Unies pour l'environnement

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION		7
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS		7
I. PROGRAMME INTERNATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DES CUIRS ET PEAUX	1 - 4	7
II. AMELIORATION DE L'INFORMATION STATISTIQUE CONCERNANT LES CUIRS ET PEAUX ET PRODUITS DERIVES	5 - 6	11
III. ETABLISSEMENT D'UNE LISTE DE POINTS A INCLURE DANS LES ARRANGEMENTS CONTRACTUELS CONCERNANT LES SECTEURS DU CUIR, DES ARTICLES EN CUIR ET DE LA CHAUSSURE	7 - 8	13
IV. CREATION D'UNITES DE PRODUCTION ET D'UNITES DE CONCEPTION DE MODELES DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT	9 - 11	16
V. RATIONALISATION DE LA PRODUCTION, DE LA COMMERCIALISATION ET DU COMMERCE MONDIAUX DU CUIR, DES ARTICLES EN CUIR ET DES CHAUSSURES	12	17
VI. FORMATION A LA GESTION	13	18
PREMIERE PARTIE : RAPPORT DE LA SEANCE PLENIERE		
I. ORGANISATION DE LA REUNION DE CONSULTATION	14 - 20	19
II. RAPPORT DU SECRETARIAT A LA DEUXIEME REUNION DE CONSULTATION	21 - 24	21
III. CUIRS ET PEAUX - MESURES VISANT A AMELIORER A L'EHELLE MONDIALE L'APPROVISIONNEMENT, LA QUALITE ET L'INFORMATION STATISTIQUE	25 - 29	22
IV. PROBLEMES ET PERSPECTIVES DE LA PRODUCTION ET DE LA COMMERCIALISATION DES ARTICLES EN CUIR DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT ET MESURES QUI POURRAIENT ETRE ENVISAGEES POUR LA COOPERATION ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT ET PAYS DEVELOPPES	30 - 31	24

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
V. QUESTIONS PARTICULIERES AYANT TRAIT AU COMMERCE ET AU DEVELOPPEMENT DANS LES SECTEURS DES CUIRS ET PEAUX, BRUTS ET PREPARES, DES ARTICLES EN CUIR ET DE LA CHAUSSURE	32 - 33	25
VI. QUESTIONS QUE L'ONUUDI POURRAIT EXAMINER APRES LA DEUXIEME REUNION DE CONSULTATION	34 - 35	26

DEUXIEME PARTIE : RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL

Groupe de travail I	36 - 47	27
Groupe de travail II	48 - 65	29

Annexes

I. LISTE DES PARTICIPANTS	34
II. LISTE DES DOCUMENTS	44

## INTRODUCTION

La deuxième Réunion de consultation sur l'industrie du cuir et des articles en cuir s'est tenue au Messe Kongress Zentrum Ost de Cologne (République fédérale d'Allemagne) du 23 au 26 juin 1980. Ont assisté à la Réunion 170 participants (Annexe I) représentant les gouvernements, les milieux industriels, les syndicats et les groupements de consommateurs de 53 pays, ainsi que 16 organisations internationales.

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

### Groupe de travail I

#### I. PROGRAMME INTERNATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DES CUIRS ET PEAUX

1. La deuxième Réunion de consultation recommande la mise en place, sous l'égide des organisations compétentes des Nations Unies, d'un programme international pour le développement de l'industrie des cuirs et peaux qui comporterait les phases suivantes :

##### Phase I

a) Les organisations compétentes des Nations Unies devraient envoyer dans certains pays des missions chargées :

i) D'évaluer la quantité et la qualité des cuirs et peaux bruts à l'aide des données existantes et de nouvelles données. Les études devraient fournir une estimation, aux cours en vigueur sur le marché international, du total du surcroît de valeur qui pourrait être obtenu grâce à une meilleure récupération des cuirs et peaux abimés et à une amélioration de la qualité;

ii) De déterminer et proposer les mesures nécessaires pour réaliser des gains économiques de cet ordre;

b) Les résultats de ces missions - notamment les recommandations et les mesures identifiées pour améliorer l'approvisionnement et la qualité des matières premières en vue du développement du secteur - devraient être présentés aux gouvernements pour examen;

c) La deuxième Réunion de consultation reconnaît que la mise en oeuvre et le financement des mesures proposées incombent aux gouvernements intéressés. Toutefois, les missions devraient aider les divers gouvernements à établir des demandes de financement et à localiser les institutions internationales et nationales chargées de réaliser la campagne.

d) Ces études préliminaires auraient pour objet de fournir aux gouvernements les informations nécessaires pour leur permettre de procéder aux opérations techniques détaillées évoquées pour la Phase II.

#### Phase II

e) Sur l'initiative des gouvernements ou des organisations des Nations Unies, les organisations compétentes des Nations Unies devraient être priées d'évaluer :

- i) Les méthodes actuellement appliquées à la collecte, à la manutention, à la conservation, au traitement et au stockage des cuirs et peaux, ainsi que les échanges dont ils sont l'objet et leur valeur marchande potentielle aux prix en vigueur sur le marché international;
  - ii) Les ressources présentes et probables de matières premières (cuirs, peaux et sous-produits) et les pertes actuellement entraînées par une utilisation insuffisante des cuirs et peaux ou par leur non-utilisation;
  - iii) La réduction des coûts de production que permettraient la récupération et l'utilisation optimale des sous-produits des cuirs et peaux;
  - iv) La possibilité d'accroître la récupération et d'améliorer la qualité des cuirs et peaux destinés aux marchés nationaux et à l'exportation, afin de réaliser un rendement optimal;
  - v) Les autres stratégies applicables pour le développement du secteur, notamment en ce qui concerne l'investissement dans l'infrastructure, la main-d'oeuvre spécialisée et la formation;
  - vi) Les régions où ces activités pourraient être entreprises;
- f) Pour engager des activités de développement dans le sens indiqué ci-dessus, on devrait, au début, se contenter de constituer un noyau de ressources, compétences et techniques disponibles permettant d'aborder les divers problèmes qui se posent dans le domaine considéré. Il s'agirait de former des groupes de travailleurs de services de vulgarisation rurale ayant reçu une formation en matière d'élevage et d'art vétérinaire, qui pourraient être affectés auprès d'une ferme expérimentale ou d'un centre de vulgarisation rurale.

Dans les pays où de telles unités n'existeraient pas, il pourrait être nécessaire de créer des fermes expérimentales autonomes ayant leurs propres pâturages, où l'élevage serait pratiqué selon des méthodes scientifiques permettant de maintenir les animaux exempts de maladies et où l'on traiterait les problèmes d'élevage et d'alimentation animale en ayant au maximum recours aux ressources locales. Les objectifs de cette action seraient les suivants :

- i) Lutter contre les principales maladies - infectieuses, épizotiques, transmises par les tiques - grâce à un programme détaillé de vaccination, bains d'insecticides, etc., créer des zones d'immunité, et établir une réglementation sanitaire efficace pour l'abattage;
- ii) Prendre toutes les mesures nécessaires à la santé et au bien-être général des animaux, et assurer aux éleveurs la formation appropriée grâce à des services de vulgarisation et de démonstration;
- g) Il conviendrait de créer un centre pilote auprès d'un abattoir agréé doté d'installations modernes garantissant des conditions satisfaisantes d'hygiène pour la production, la manutention et le stockage de la viande et de ses sous-produits, notamment les cuirs et peaux. Le centre devrait avoir à sa disposition une aire de séchage et de salage, ainsi qu'une installation pour le traitement préliminaire des sous-produits. On devrait lui adjoindre un service de démonstration avec unité mobile et moyens audio-visuels divers, dont le personnel comprendrait deux experts internationaux - l'un pour l'amélioration des cuirs et peaux, l'autre pour l'utilisation des sous-produits de l'élevage - et une équipe itinérante de ressortissants locaux chargés d'activités de vulgarisation. Le centre aurait les fonctions suivantes :
  - i) Normaliser des méthodes simples, pratiques et visant à assurer une bonne qualité des produits, qui permettent de réaliser de manière scientifique le parfondage, la dépouille, le rognage, le salage et le classement des cuirs et peaux, le contrôle de la qualité et le traitement préliminaire des sous-produits, et déterminer la possibilité d'une production commercialisable;
  - ii) Former des travailleurs aux méthodes et techniques mentionnées ci-dessus;
  - iii) Diffuser les connaissances appropriées dans les régions éloignées grâce au service mobile de vulgarisation et à l'équipe itinérante de démonstration;

- iv) Etablir un mécanisme - fondé sur un ensemble de stimulants - pour la commercialisation des cuirs, peaux et sous-produits, groupant un producteur, un négociant et un usager (tanneur ou exportateur, par exemple);
- v) Organiser des stages de formation collective en entreprise pour bouchers, dépouilleurs, négociants en cuirs et peaux et techniciens traitant les sous-produits, et établir un système agréé de licences et d'enregistrement pour les parties susmentionnées;
- vi) Stocker et vendre au prix coûtant divers outils et accessoires simples, ainsi que des produits de salage et des agents pour la dépouille, le salage et le séchage standard des cuirs et peaux et pour le traitement préliminaire des sous-produits;
- vii) Créer un service pilote pour l'amélioration des cuirs et peaux qui servira de précurseur à un service établi sur le plan national, et définir la réglementation requise en la matière;
- viii) Promouvoir la récupération économique et l'utilisation rationnelle de tous les sous-produits obtenus dans les abattoirs, tant pour le marché local que pour l'exportation;
- ix) Etablir, en se fondant sur l'expérience acquise, les directives nécessaires pour un centre pilote analogue à créer en un autre point du territoire;
- h) Dans les pays où le centre pilote aura donné de bons résultats, il conviendrait de le développer pour en faire un dépôt général et centre de services communs qui aurait les fonctions suivantes :
  - i) Promouvoir l'autonomie du secteur national des cuirs, peaux et sous-produits, et renforcer les moyens et compétences techniques existant dans le pays;
  - ii) Améliorer les caractéristiques techniques des matières premières grâce à des méthodes de manutention, de conservation et de stockage permettant de les classer et de les normaliser en vue d'une commercialisation organisée;
  - iii) Mettre au point des techniques appropriées pour la dépouille, le salage et la conservation des cuirs et peaux dans les conditions locales, et faire connaître - au moyen de démonstrations - des méthodes normalisées permettant d'augmenter leur productivité et leur efficacité;

- iv) Créer un mécanisme pour la collecte centralisée et la récupération appropriée de cuirs, peaux et sous-produits pouvant se prêter aux divers procédés techniques, et assurer les conditions requises pour la mise en oeuvre de ce mécanisme;
- v) Organiser régulièrement des stages en vue de l'application à la production de techniques adaptées aux besoins locaux, et perfectionner la main-d'oeuvre technique aux divers niveaux grâce à une formation en cours d'emploi.

2. Les Phases I et II devraient, dans un premier temps, être étendues à un petit nombre de pays ou de régions, et s'inscrire de préférence dans le cadre d'une expérience pilote. Une fois ces opérations limitées achevées - et pour autant qu'elles soient positives quant à la réalisation des objectifs du Programme - les Phases I et II devraient être étendues à un plus grand nombre de pays ou de régions.

3. La deuxième Réunion de consultation recommande vivement, pour le financement de la Phase I, que l'on demande aux organisations compétentes des Nations Unies et à d'autres organismes intéressés de fournir les ressources nécessaires pour entreprendre les missions préparatoires envisagées.

4. La deuxième Réunion de consultation recommande que le financement de la Phase II, qui vise à réaliser une campagne d'envergure pour rendre les gouvernements conscients du potentiel que représentent les cuirs et peaux bruts pour leurs économies, soit assuré par des institutions internationales, régionales et nationales (publiques et privées) et pense que certains pays voudront peut-être, sur leur propre initiative, contribuer à des projets particuliers à l'extérieur de leur pays.

## II. AMELIORATION DE L'INFORMATION STATISTIQUE CONCERNANT LES CUIRS ET PEAUX ET PRODUITS DERIVES

5. La deuxième Réunion de consultation recommande que les gouvernements et les organisations internationales et nationales aident dans toute la mesure du possible la FAO et son groupe de travail ad hoc à poursuivre activement les travaux entrepris en ce qui concerne la formule normalisée par pays, la norme commune internationale, les facteurs appropriés de conversion, et l'amélioration de l'analyse statistique dans le secteur des cuirs et peaux et produits dérivés.

6. La Réunion estime, premièrement, que ces travaux sont absolument indispensables à tout progrès dans les discussions consacrées aux problèmes économiques et techniques lors de consultations internationales et, deuxièmement, que l'amélioration de la base existante de données et d'information faciliterait le contrôle du programme envisagé pour le développement de l'industrie des cuirs et peaux. En conséquence, l'application du Programme et l'amélioration de l'information statistique devraient être étroitement liées.

Groupe de travail II

III. ETABLISSEMENT D'UNE LISTE DE POINTS A INCLURE  
DANS LES ARRANGEMENTS CONTRACTUELS CONCERNANT  
LES SECTEURS DU CUIR, DES ARTICLES EN CUIR ET DE LA CHAUSSURE

7. Du fait qu'il existe une certaine ambiguïté quant aux dispositions que devraient contenir les arrangements contractuels entre parties intéressées au progrès sur le plan international dans les secteurs considérés, la Réunion de consultation recommande que le Secrétariat de l'ONUDI et son Groupe du cuir fassent les recherches nécessaires pour établir une liste des clauses et conditions, et leurs variantes, à inclure dans ces arrangements. Pour établir cette liste, on pourra prendre en considération les éléments suivants, ainsi que d'autres :

Partenaires pouvant traiter avec les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, par l'intermédiaire de sociétés privées, publiques ou d'Etat

- a) Sociétés privées de pays à économie de marché;
- b) Sociétés industrielles et sociétés de commerce extérieur des pays à économie planifiée;
- c) Pays en développement relativement avancés;
- d) Pays ayant les ressources financières nécessaires.

Types d'entreprises

- a) Coentreprise avec investissement/prise de participation;
- b) Coentreprise sans prise de participation mais avec fourniture de technologie, gestion et/ou commercialisation.

Objectifs des coentreprises avec prise de participation

Du point de vue des entreprises des pays en développement

- a) Maximiser le gain net de valeur ajoutée;
- b) Assurer davantage d'emplois rémunérateurs;
- c) Assurer des rentrées de devises;

- d) Elever les qualifications de la main-d'oeuvre afin de parvenir à l'indépendance sur le plan des compétences et à l'autosuffisance en assurant la formation de personnel à tous les niveaux dans les délais fixés;
- e) Assurer qu'il n'y ait pas achat excessif de matériel, de technologie, etc., et que ceux-ci ne soient pas payés trop cher.

Du point de vue des entreprises des pays développés

- a) Distribution de capital à la coentreprise;
- b) Garantie des investissements;
- c) Bénéfices répartis dans le pays et à l'extérieur;
- d) Politique des prix;
- e) Contrôle de la gestion pendant une période donnée et délai minimum pour le départ du personnel étranger et la prise en charge par des experts locaux;
- f) Autorisation de rapatrier pendant une période raisonnable les dividendes et les redevances;
- g) Accès aux marchés locaux et internationaux, et distribution des produits aux détaillants locaux;
- h) Répartition des bénéfices à l'étranger;
- i) Rémunération raisonnable du personnel étranger, qui est en outre autorisé à rapatrier une certaine partie de ses revenus.

Objectifs des coentreprises sans prise de participation (assurant, par exemple, la fourniture de technologie, la gestion, la commercialisation, ou le tout ensemble)

- a) Une entreprise d'un pays développé avec une marque déposée bien connue fournit les modèles, précise les normes de qualité et les quantités, fixe les prix et les délais, tandis que l'entreprise du pays en développement s'engage à produire suivant ces conditions et à livrer les produits dans les délais. Le contrat ne peut être rompu que moyennant préavis des deux parties;
- b) Des distributeurs en gros pourraient suivre la même procédure pour des opérations de vente au détail. Des problèmes peuvent se poser dans le cas de hausse brutale des prix des matières premières ou de retard dans les livraisons causé par des difficultés extérieures, par exemple retards dans les transports, grèves, etc.; il faudrait ici prévoir un mécanisme d'arbitrage;

- c) Contrat de fourniture : l'entreprise du pays développé est tenue de fournir les modèles, de passer ses commandes longtemps à l'avance, et de commercialiser les produits dans des pays développés, la production étant assurée dans un pays en développement;
- d) Un pays en développement peut créer une coentreprise dans un pays développé, la production étant intégralement aux mains du pays en développement et la société implantée à l'étranger servant seulement de société de commercialisation ou de commerce qui fournit des renseignements commerciaux, des modèles, etc.;
- e) Technologie plus gestion : formule requise par de nombreux pays qui reçoivent du matériel, mais non des services d'expert, en sorte que les machines ne sont pas employées. Dans les cas où le contrat porte sur des biens d'équipement, on devrait aussi y inclure des dispositions concernant la fourniture de services d'expert.

8. Les principes énoncés dans les conclusions de la deuxième Réunion technique tripartite de l'OIT tenue en décembre 1979 pour l'industrie du cuir et de la chaussure devraient être pris en considération en ce qui concerne la liste susmentionnée.

IV. CREATION D'UNITES DE PRODUCTION ET D'UNITES  
DE CONCEPTION DE MODELES DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

9. Etant donné que les pays en développement ne peuvent s'implanter sur le marché que s'ils sont assurés de pouvoir suivre l'évolution rapide des modes et des modèles, il est recommandé qu'ils s'orientent, en s'engageant dans le secteur des articles en cuir, vers les domaines où la mode ne change pas rapidement, comme les suivants :

- a) Produits de l'artisanat traditionnel, d'aspect exotique, caractéristiques du pays et ayant un attrait pour le consommateur des pays développés : sandales d'été, horachi mexicain, bottines sud-américaines, pantoufles indiennes ou marocaines, etc.;
- b) Copies ou imitations de modèles de pays développés dans des secteurs où un retard d'approvisionnement ne tire pas à conséquence et où la concurrence peut être soutenue : brodequins légers, chaussures de travail, chaussures d'intérieur pour personnes âgées, chaussures ordinaires pour hommes, pantoufles, shikari, bottes d'équitation, etc.;
- c) Mocassins;
- d) Articles d'usage général - sacs, sacoches, articles en cuir divers, souvenirs;
- e) Articles de sport (football, volleyball, etc.);
- f) Articles de bourrellerie et de sellerie.

10. Une fois établie la compétence requise dans ces domaines, on pourrait progressivement aborder la production d'articles plus élaborés. Il faut se rendre compte qu'une étude suffisante du marché est indispensable quel que soit le produit fabriqué. Etant donné que ces domaines offrent des possibilités de coopération fructueuse entre pays développés et pays en développement, il est recommandé que l'ONUDI entreprenne des études systématiques pour identifier ces possibilités et joue le rôle de catalyseur pour la création d'unités de production dans les pays en développement.

11. Vu l'importance des modèles et de la mode pour la commercialisation des articles en cuir, il est recommandé que l'ONUDI prenne les premières mesures pour réunir les parties intéressées et étudie les possibilités de créer des conseils des modèles et de la mode en Asie et en Afrique.

V. RATIONALISATION DE LA PRODUCTION, DE LA COMMERCIALISATION  
ET DU COMMERCE MONDIAUX DU CUIR, DES ARTICLES EN CUIR ET DES CHAUSSURES

12. Il se peut que les pays qui se fondent sur leurs ressources naturelles pour développer leur industrie du cuir, des articles en cuir et de la chaussure éprouvent la nécessité de la faire bénéficier de mesures particulières de protection ou d'encouragement. Toutefois, l'application de toutes mesures protectionnistes par les pays en développement et les pays développés devrait être limitée dans le temps, car leur maintien sur de longues périodes risque d'entraîner des distorsions sur les marchés mondiaux et de créer des déséquilibres dans le commerce international. Il apparaît donc que certaines règles fondamentales sont nécessaires à un développement sain, libre et harmonieux des échanges internationaux, compte tenu de la situation particulière qui prévaut dans le domaine des cuirs et peaux, bruts et préparés, et des articles en cuir. L'ONUDI, en coopération avec des organisations internationales compétentes en matière de production, de commercialisation et de commerce du cuir et des articles en cuir, devrait créer, au sein du Groupe de l'industrie du cuir, un groupe de travail sur l'industrie chargé d'étudier et de développer cette proposition.

VI. FORMATION A LA GESTION

13. La deuxième Réunion de consultation recommande que l'ONUUDI :

- a) Recense les pays, organisations et entreprises qui ont les moyens ou les possibilités d'aider les pays en développement en assurant une formation pratique aux cadres moyens et supérieurs dans le domaine de la création de modèles, de la commercialisation et de la gestion;
- b) Définisse les conditions auxquelles cette formation peut être assurée.

En outre, l'ONUUDI et l'OIT devraient faciliter la conclusion d'accords en vue de cette formation.

PREMIERE PARTIE : RAPPORT DE LA SEANCE PLENIERE

I. ORGANISATION DE LA REUNION DE CONSULTATION

Ouverture de la Réunion de consultation

14. La deuxième Réunion de consultation sur l'industrie du cuir et des articles en cuir a été ouverte par le Directeur exécutif de l'ONUDI, qui, en remerciant la République fédérale d'Allemagne et la ville de Cologne d'avoir accueilli la Réunion, a déclaré que l'hospitalité offerte à ce genre de réunions traduisait l'intérêt, la valeur et la confiance accordés par les Etats membres au Système de consultations.

15. Les participants ont ensuite entendu une allocution de M. Rainer Offergeld, Ministre de la coopération économique de la République fédérale d'Allemagne, qui a fait l'éloge du Système de consultations - nouveau mécanisme pour l'échange de données d'expérience technique entre partenaires dans le processus d'industrialisation, et instrument permettant d'élargir les relations économiques internationales entre le Nord et le Sud.

Election des membres du Bureau

16. M. Otto Klötzer (République fédérale d'Allemagne) a été élu Président.

Ont été élus Vice-Présidents :

- M. Ngongo Kamanda (Zaire)
- M. Sanjoy Sen (Inde)
- M. Raul Boccone (Uruguay)
- M. Frantisek Malata (Tchécoslovaquie)

Adoption de l'ordre du jour

17. Les participants ont adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture par le Directeur exécutif de l'ONUDI
2. Election du Président et des quatre Vice-Présidents
3. Rapport intérimaire du Secrétariat de l'ONUDI sur les recommandations de la première Réunion de consultation
  - a) Création d'un groupe de l'industrie du cuir et des articles en cuir;
  - b) Enquête sur les matières premières et élaboration d'un programme visant à accroître les quantités disponibles et à améliorer la qualité;

- c) Statistiques sur l'industrie du cuir et des articles en cuir;
  - d) Création de centre régionaux de l'industrie du cuir;
  - e) Autres recommandations de la première Réunion de consultation.
4. Questions soumises à l'examen de la deuxième Réunion de consultation
- a) Cuir et peaux - mesures visant à améliorer à l'échelle mondiale l'approvisionnement, la qualité et l'information statistique;
  - b) Problèmes et perspectives de la production et de la commercialisation des articles en cuir dans les pays en développement et mesures envisagées pour la coopération entre pays en développement et pays développés;
  - c) Questions particulières ayant trait au commerce et au développement dans les secteurs des cuirs et peaux, bruts et préparés, des articles en cuir et de la chaussure.
5. Questions que l'ONUDI pourrait examiner après la deuxième Réunion de consultation
6. Adoption du rapport de la deuxième Réunion de consultation

#### Etablissement de groupes de travail

18. Il a été établi deux groupes de travail à composition non limitée, chargés d'examiner les questions faisant l'objet des points 4 a), b) et c) de l'ordre du jour, selon la répartition suivante :

- Groupe de travail I : Cuir et peaux - mesures visant à améliorer à l'échelle mondiale l'approvisionnement, la qualité et l'information statistique; questions particulières ayant trait au commerce et au développement dans le secteur des cuirs et peaux bruts;  
(Président : M. F. Malata)
- Groupe de travail II : Problèmes et perspectives de la production et de la commercialisation des articles en cuir dans les pays en développement, et mesures envisagées pour la coopération entre pays en développement et pays développés; questions particulières ayant trait au commerce et au développement dans les secteurs du cuir, des articles en cuir et de la chaussure.  
(Président : M. Sanjoy Sen)

#### Adoption du rapport

19. Le rapport de la Réunion de consultation, y compris les conclusions et recommandations des groupes de travail, a été adopté à l'unanimité lors de la séance plénière tenue le 26 juin 1980.

#### Documentation

20. Les documents publiés pour la deuxième Réunion de consultation sont énumérés à l'annexe II.

II. RAPPORT DU SECRETARIAT A LA DEUXIEME REUNION  
DE CONSULTATION (ID/WG.319/9)  
(Point 3 de l'ordre du jour)

21. Le Secrétariat de l'ONUDI a présenté son rapport résumant les mesures qu'il a prises, en collaboration avec les organismes des Nations Unies intéressés afin de mettre en oeuvre les recommandations de la première Réunion de consultation relatives aux points suivants :

- Création du Groupe de l'industrie du cuir et des articles en cuir;
- Création du Comité permanent interorganisations pour l'industrie du cuir et des articles en cuir;
- Enquête sur les matières premières et programmes destinés à améliorer l'approvisionnement en matières premières ainsi que leur qualité et l'information statistique les concernant;
- Etablissement de centres régionaux du cuir;
- Programme en faveur des pays les moins avancés;
- Etablissement d'un répertoire de partenaires éventuels à des accords de coentreprise;
- Recueil de statistiques mondiales de la FAO sur les cuirs et peaux, bruts et préparés, et les chaussures de cuir.

22. Un représentant du Secrétariat de l'ONUDI a présenté le rapport intitulé "The Leather and Leather Products Industry up to 1985" (UNIDO/ICIS.134), rédigé par un consultant de l'ONUDI.

23. Bien que ce rapport ait fait l'objet de commentaires élogieux à la quatrième réunion du Groupe de l'industrie du cuir, qui s'est tenue à Beijing (Chine) du 11 au 15 mars 1980, on avait estimé qu'il n'y avait pas été pleinement tenu compte de certaines difficultés rencontrées dans le secteur en question par les pays en développement, et particulièrement par les moins avancés d'entre eux, notamment en matière d'échanges et de transfert de technologie. Par la suite, le Secrétariat a établi un résumé des observations formulées au sujet du rapport du consultant par le Groupe, ainsi que par des organisations non gouvernementales, par d'autres organismes des Nations Unies et par le Secrétariat de l'ONUDI (ID/WG.319/6). Il n'a cependant pas été possible, faute de temps, d'incorporer ces observations dans ledit rapport, dont il a été fait un nouveau tirage pour la deuxième Réunion de consultation.

24. Certains participants à la Réunion de consultation ayant estimé que le résumé susmentionné (ID/WG.319/6) ne traduisait pas entièrement les vues exprimées à la quatrième réunion du Groupe, il a été convenu que le résumé devait être considéré parallèlement au rapport de ladite réunion du Groupe (UNIDO/EX.112).

III. CUIRS ET PEaux - MESURES VISANT A AMELIORER A L'Echelle mondiale  
L'APPROVISIONNEMENT, LA QUALITE ET L'INFORMATION  
STATISTIQUE (ID/WG.319/1)  
(Point 4 a) de l'ordre du jour)

25. Le premier point a été présenté par un consultant de l'ONU, qui a souligné l'importance que revêt l'approvisionnement en cuirs et peaux bruts et évoqué certaines des difficultés rencontrées dans ce domaine important, notamment le manque d'élasticité de la production, dû au fait que l'offre de cuirs et de peaux dépend de l'industrie de la viande.

26. Les pays en développement ont été rangés en trois catégories : premièrement ceux qui ont les ressources et l'infrastructure nécessaires, mais n'exportent pas de cuirs et de peaux bruts; deuxièmement, ceux qui ont des ressources suffisantes mais n'ont ni infrastructure ni main-d'oeuvre et exportent un peu de cuir; troisièmement, ceux qui ont les infrastructures nécessaires sans les ressources correspondantes, mais qui exportent des cuirs et peaux bruts.

27. Le consultant a fait observer que des modifications de structures étaient survenues dans le secteur des cuirs et peaux bruts en ce sens que les pays en développement étaient devenus importateurs nets. Pour conclure, il a rappelé certaines nécessités urgentes, à savoir :

- Améliorer les données statistiques;
- Accroître l'approvisionnement en cuirs et peaux de qualité;
- Disposer en permanence de renseignements sur les marchés;
- Utiliser rationnellement les cuirs et peaux disponibles dans le monde;
- Résoudre les problèmes posés par les restrictions aux échanges.

28. Un spécialiste des industries agricoles à la FAO a donné des renseignements complémentaires sur cette questions, en indiquant que le principal problème à ce sujet était l'amélioration de la qualité des matières premières et que l'on devrait aussi lancer d'urgence une campagne mondiale pour améliorer la récupération des cuirs et peaux. Il a souligné que les pays en développement étaient de plus en plus conscients de la nécessité de récupérer les cuirs et peaux et d'en améliorer la qualité.

29. Un spécialiste des produits de base de la FAO a brièvement présenté le Recueil de statistiques mondiales sur les cuirs et peaux, bruts et préparés, et les chaussures en cuir, spécialement établi par la FAO pour la deuxième Réunion de consultation sur l'industrie du cuir et des articles en cuir et constituant

une version révisée, mise à jour et élargie d'un document présenté à la Consultation gouvernementale ad hoc de la FAO sur les cuirs et peaux, tenue à Rome en octobre 1978. Sur la demande de la Consultation ad hoc, le Secrétariat de la FAO a lancé un certain nombre d'activités visant à améliorer la base des données statistiques pour le secteur considéré, à savoir l'établissement d'un modèle normalisé de rapport par pays et l'élaboration - presque achevée - d'un recueil de facteurs de conversion permettant un rapprochement à titre indicatif des unités de poids et de surface des principaux types de peaux brutes et de cuirs d'ovins, de caprins et de bovins. On recense aussi les insuffisances des modes de classement utilisés actuellement - Nomenclature douanière de Bruxelles (NDB) et Classification type pour le commerce international (CTCI). Ces activités, et d'autres encore, permettront de constituer la documentation destinée au groupe de travail ad hoc sur l'information statistique qui est chargé d'orienter les travaux entrepris par la FAO pour améliorer la base de données. Ce groupe de travail tiendra une réunion au début de 1981.

IV. PROBLEMES ET PERSPECTIVES DE LA PRODUCTION ET DE LA COMMERCIALISATION  
DES ARTICLES EN CUIR DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT ET MESURES  
QUI POURRAIENT ETRE ENVISAGEES POUR LA COOPERATION  
ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT ET PAYS DEVELOPPES (ID/WG.319/2)  
(Point 4 b) de l'ordre du jour)

30. Le Président du Groupe de travail spécial sur les agro-industries a présenté cette question. Il a distingué deux catégories de pays en développement. La première comprend les pays en développement relativement avancés qui ont des matières premières suffisantes et la capacité industrielle nécessaire pour produire des articles en cuir; pour ces pays, le problème principal est de commercialiser leurs articles dans les pays développés. La deuxième catégorie comprend les pays les moins avancés qui ont peut-être assez de matières premières mais n'ont que des moyens extrêmement limités pour produire du cuir et des articles en cuir propres à la vente; ces pays ont besoin d'une assistance massive non seulement des pays développés, mais aussi des pays en développement relativement avancés.

31. Le Président du Groupe a suggéré qu'un dialogue soit encouragé entre pays développés et pays en développement afin de recenser les besoins de ces derniers en matière de technologie, de formation et de commercialisation; compte tenu de ces besoins, les pays développés seraient en mesure de préciser les conditions qu'ils attachent à la constitution de coentreprises avec les pays en développement.

V. QUESTIONS PARTICULIERES AYANT TRAIT AU COMMERCE ET AU DEVELOPPEMENT  
DANS LES SECTEURS DES CUIRS ET PEAUX, BRUTS ET PREPARES, DES  
ARTICLES EN CUIR ET DE LA CHAUSSURE (ID/WG.319/3)  
(Point 4 c) de l'ordre du jour)

32. Cette question, qui a été présentée par le Secrétariat de l'ONUDI, porte essentiellement sur les obstacles à l'accès aux marchés :

- a) Tarifs, structure tarifaire et hausses tarifaires suivant le degré de transformation;
- b) Fonctionnement du Système généralisé de préférences;
- c) Obstacles non tarifaires;
- d) Restrictions à l'exportation des matières premières et traitement plus poussé des matières premières dans les pays en développement;
- e) Poussée du protectionnisme.

33. Le principal problème qui se pose ici est de savoir si les pays qui appliquent des restrictions à l'importation du cuir et des articles en cuir ont aussi le droit de réclamer le libre accès aux sources d'approvisionnement en matières premières.

VI. QUESTIONS QUE L'ONUDI POURRAIT EXAMINER APRES  
LA DEUXIEME REUNION DE CONSULTATION  
(Point 5 de l'ordre du jour)

34. La plupart des participants ont estimé que le Groupe de l'industrie du cuir et des articles en cuir de l'ONUDI devrait suivre les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des recommandations formulées à la deuxième Réunion de consultation. Tout en reconnaissant une très grande utilité aux travaux du Groupe, les participants ont été d'avis qu'ils gagneraient à être plus concrets. Selon un participant d'un pays développé, le rapport du Groupe devrait être envoyé aux organisations et associations professionnelles des pays développés et des pays en développement.

35. La plupart des participants ont exprimé leur appui pour la poursuite des consultations, tout en considérant qu'elles devraient être plus espacées. De l'avis d'un participant, l'ONUDI devrait réunir des séminaires régionaux à caractère technique entre les consultations. Un autre participant a déclaré que le contrôle des effluents et la protection de l'environnement méritaient un examen approfondi par le Groupe.

DEUXIEME PARTIE : RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL

Groupe de travail I : Cuirs et peaux - mesures visant à améliorer à l'échelle mondiale l'approvisionnement, la qualité et l'information statistique (ID/WG.319/1), et questions particulières ayant trait au commerce et au développement dans les secteurs des cuirs et peaux, bruts et préparés, des articles en cuir et de la chaussure (ID/WG.319/3)

36. Les participants de deux pays faisant un grand usage de peaux de porcins indigènes pour la production de cuir ont souligné les possibilités que l'utilisation accrue de peaux de porcins comme matière première supplémentaire offre à l'industrie du cuir.

37. On a évoqué la question de la libéralisation du commerce des cuirs et peaux. Certains pays en développement, particulièrement d'Afrique et d'Asie, n'étaient pas favorables à la proposition faite par un membre du Conseil international des tanneurs, qui a été examinée plus à fond par le Groupe de travail II. Toutefois, plusieurs pays développés l'ont appuyée. Selon un participant, il faudrait établir un lien entre la libre circulation des cuirs et peaux et les mesures visant à faciliter l'accès aux marchés de la viande. Tous les participants ont attaché une grande importance à l'amélioration des cuirs et peaux, à l'accroissement du rendement en cuirs et peaux et à l'amélioration des races de bétail. Dans de nombreux pays en développement, la collecte des cuirs et peaux semblait poser de graves problèmes; cette question devait donc être abordée par priorité dans la plupart des cas.

38. On a émis l'avis que, pour résoudre ces problèmes, il fallait agir simultanément sur plusieurs plans : aux niveaux politique, économique et technique. Il a été jugé indispensable que les gouvernements des pays en développement et les organisations des Nations Unies collaborent pour tenter de surmonter quelques-unes des difficultés recensées. Il a été admis que les activités d'assistance technique n'apportent qu'une solution à court terme aux problèmes en question; la coopération directe entre parties intéressées des pays développés et des pays en développement serait plus efficace.

39. Un participant d'un pays d'Afrique gros producteur de cuir a présenté un exposé sur les possibilités d'améliorer l'approvisionnement et la qualité des cuirs et peaux et sur les efforts faits par ce pays à cet effet.

40. On a exprimé l'avis que les difficultés rencontrées pour mettre au point un programme d'amélioration des cuirs et peaux pourraient être surmontées grâce à la coopération entre pays en développement et organisations internationales et entre pays développés et pays en développement.

41. Un représentant d'un syndicat a déclaré que les problèmes posés par l'approvisionnement régulier en matières premières avaient dans son pays des incidences directes sur l'emploi dans le secteur du cuir. Il a souligné que les problèmes devaient être résolus au moyen de négociations et d'accords entre pays développés et pays en développement. Les syndicats sont prêts à appuyer et aider les pays en développement, mais il y a des limites dont il faut tenir compte, notamment pour ce qui est des problèmes de l'emploi dans les pays développés.
42. Des participants de pays latino-américains se sont déclarés en faveur de l'adoption de mesures visant à améliorer l'approvisionnement en cuirs et peaux bruts, eu égard au potentiel considérable de ces pays en tant que producteurs de ces matières premières.
43. Selon leur interprétation, tout accroissement dans l'approvisionnement en cuirs et peaux bruts serait inséparablement lié à la production de viande; en conséquence, étant donné les barrières commerciales qui entravent la commercialisation de la viande produite dans ladite région, il est proposé que les pays qui importent cette viande apportent une contribution à la solution du problème de l'approvisionnement en peaux et cuirs en éliminant les obstacles artificiels existants.
44. Examinant un projet de proposition pour améliorer l'approvisionnement et la qualité des cuirs et peaux bruts, le Groupe est convenu que, par suite des détériorations subies sur l'exploitation ainsi que pendant et après l'abattage, la perte globale de valeur des peaux et cuirs bruts était de l'ordre de 2 milliards de dollars par an. Si on l'exprimait en termes d'articles en cuir fini, ce chiffre serait très nettement plus élevé. Le Groupe a estimé qu'il était possible d'éviter une bonne part de ces pertes.
45. Le Groupe a estimé que, pour pouvoir suivre l'exécution du Programme international pour le développement de l'industrie des cuirs et peaux, il fallait disposer, au niveau national, de séries complètes et comparables de données sur la production, le commerce et la consommation. Les séries statistiques devraient être établies de manière à faire clairement apparaître l'évolution globale du marché pendant une période donnée. L'existence d'un exposé historique des tendances relevées dans la production, la consommation et les courants d'échanges des cuirs et peaux bruts et des produits qui en sont dérivés est une condition préalable de l'établissement de projections relatives aux prix et aux perspectives commerciales pour les divers pays. Au niveau national, la planification sectorielle doit pouvoir s'appuyer sur une analyse précise du marché intérieur

et de son évolution probable. Ces conditions ne seront remplies que si les données utilisées facilitent les comparaisons entre les pays et à l'intérieur d'un pays, non seulement pour les matières premières, mais aussi pour les divers stades de traitement.

46. Le Groupe de travail a exprimé sa satisfaction devant le travail accompli par le Secrétariat de la FAO afin d'améliorer l'information statistique et économique pour le secteur des cuirs et peaux et produits dérivés, et en particulier l'établissement du Recueil de statistiques mondiales sur les cuirs et peaux, bruts et préparés, et les chaussures de cuir. Il a également approuvé la décision prise par le Comité des produits de la FAO de réunir un Groupe de travail ad hoc de l'information statistique sur les cuirs et peaux pour améliorer la base des données, rendre celles-ci plus aisément comparables sur les plans national et international et faciliter l'évaluation quantitative des facteurs économiques et techniques régissant le marché des cuirs et peaux et des produits dérivés.

47. A l'appui de ses recommandations, le Groupe de travail a estimé que les ressources des organismes intéressés des Nations Unies devraient être accrues, afin de permettre à ces derniers de fournir une plus large assistance aux pays en développement.

Groupe de travail II : Problèmes et perspectives de la production et de la commercialisation des articles en cuir dans les pays en développement et mesures envisagées pour la coopération entre pays développés et pays en développement (ID/WG.319/2); questions particulières ayant trait au commerce et au développement dans les secteurs des cuirs et peaux, bruts et préparés, des articles et de la chaussure (ID/WG.319/3).

48. Les participants des pays en développement ont estimé que le Groupe de travail devrait se concentrer sur les propositions de nature à résoudre le problème du protectionnisme croissant et qu'il conviendrait de formuler de nouvelles règles et de nouvelles directives internationales, du fait en particulier que 25 % seulement du marché de la chaussure était libre d'accès<sup>6/</sup>.

49. Un participant d'un pays développé a affirmé que les pays les moins avancés pourraient se procurer davantage de devises en vendant sur les marchés mondiaux des peaux brutes plutôt que des articles transformés de mauvaise qualité.

Les devises obtenues pourraient servir à importer des moyens nécessaires à la fabrication de chaussures et articles manufacturés divers en matériau autre que le cuir, plus simple du point de vue technique. Les statistiques des exportations de chaussures autres que les chaussures en cuir par les pays en développement démontraient l'intérêt potentiel de cette stratégie.

<sup>6/</sup> Un participant d'un pays développé a déclaré que les problèmes évoqués dans la Recommandation No V, page 25, relevaient essentiellement de la compétence du GATT.

50. Les participants de la Commission des communautés européennes ont fait remarquer qu'il n'existait pas de restrictions quantitatives aux importations dans le secteur considéré. Pour bien des pays en développement, les droits de douane ont été supprimés; pour d'autres pays, ils étaient faibles et l'on continuait à les abaisser.

51. Un participant d'une société internationale de fabrication de chaussures ayant des usines dans le monde entier a déclaré que la coopération avec les pays en développement, notamment avec les moins avancés d'entre eux, pourrait revêtir les formes suivantes :

- a) Totalité de l'exportation, y compris contrôle de la fabrication et de la commercialisation et prise de participation;
- b) Contrat de gestion, généralement sans prise de participation;
- c) Accords aux termes desquels le partenaire du pays développé s'engage à fournir des machines, du matériel et du savoir-faire technique, moyennant paiement d'une redevance;
- d) Coopération en matière de commercialisation.

52. Les conditions essentielles, notamment pour le premier de ces arrangements, seraient les suivantes : a) existence d'une garantie pour la sécurité de l'investissement; b) indemnisation équitable de l'investisseur en cas de nationalisation; c) rendement raisonnable de l'investissement et droit de verser un dividende raisonnable; d) contrôle total exercé par la direction; e) détachement de personnel expatrié, dont une partie seulement pendant une certaine période initiale jusqu'à ce que le personnel local soit formé.

53. On a indiqué que l'un des graves problèmes que pose la coopération industrielle entre pays développés et pays en développement, particulièrement dans le cas d'une coentreprise, tient à la nationalisation sans compensation adéquate. La société en question n'a cependant connu que peu de difficultés de ce genre dans les 70 pays dans lesquels elle exerce ses activités. Il se pose toutefois divers problèmes mineurs touchant, par exemple, l'importation de pièces de rechange, de matériaux, etc.

54. Les participants de pays ayant des petites et moyennes industries ont mentionné la nécessité de garanties d'investissement préalables. A leur avis, une petite ou une moyenne entreprise n'a pas les mêmes possibilités qu'une grande firme multinationale pour ce qui est d'entreprendre des activités dans un pays en développement, car elle manque d'expérience et de ressources financières.

55. Selon un participant d'un pays en développement, il conviendrait, pour faciliter la coopération internationale entre pays en développement et pays développés, de prendre diverses mesures portant, notamment, sur les points suivants :

- a) Amélioration du climat des investissements dans les pays en développement;
- b) Conclusion, dans la mesure du possible, par les pays intéressés, d'un accord pour la garantie des investissements;
- c) Réduction des obstacles au commerce et des obstacles non tarifaires;
- d) Encouragement, par cas d'espèce, d'arrangements bilatéraux, tels que les coentreprises, entre les parties intéressées.

56. Les participants des pays développés ont marqué leur accord sur le fait que la réduction des obstacles aux échanges devrait être réalisée sur le plan mondial.

57. Un participant d'un pays d'Asie grand producteur de cuir a suggéré que l'ONUDI devrait contribuer à la création d'un conseil international de la mode qui fournirait aux pays en développement des informations et des services sur la création de modèles. L'ONUDI devrait aussi organiser des stages de formation pour modélistes, stylistes et artisans.

58. Selon un participant d'un pays développé, l'objectif de Lima avait été atteint pour ce qui est du secteur des articles en cuir puisque les pays en développement assuraient déjà 38,4 % de la production mondiale de cuir. On a fait observer toutefois que la Déclaration et le Plan d'action de Lima ne fixaient pas d'objectifs sectoriels.

59. Un participant d'un pays développé a déclaré que l'importation de cuir et d'articles en cuir était libre dans son pays. Toutefois, il a ajouté que les produits traditionnels des pays en développement ne trouvaient que des débouchés limités dans les pays industrialisés. Il a fait valoir que l'ONUDI et le Centre du commerce international devraient étudier les facteurs de réussite des exportations vers les pays industrialisés et que tout pays qui établit une industrie des articles en cuir devrait s'employer, pour commencer, à satisfaire son propre marché, puis renforcer progressivement ses exportations. A cet effet, il serait utile que l'ONUDI puisse aider les pays en développement à organiser des voyages d'études dans les pays industrialisés afin d'évaluer sur place les articles en cuir qui y sont commercialisés.

60. En concluant son examen, le Groupe de travail a souligné deux thèmes principaux, à savoir la coopération industrielle et le protectionnisme.

61. S'agissant de la coopération industrielle, un certain nombre de participants de pays développés se sont élevés contre l'opinion - formulée dans le document de fond ID/WG.319/2 - selon laquelle la contribution de l'industrie des articles en cuir à leur économie était minime, et ils ont fait valoir que, même si le chiffre de 1 % du produit national brut était une moyenne, il n'en traduisait pas moins une part appréciable de l'économie nationale. Ils ont aussi jugé malheureux l'emploi du terme "transfert", qui devrait être remplacé par celui de "élargissement". S'il en était ainsi, les pays développés devraient aider à étendre l'industrie du cuir et des articles en cuir aux pays en développement et leur ouvrir davantage leurs marchés. Certains participants de pays développés ont fait remarquer que les pays en développement avaient déjà largement accès à leurs marchés. Par ailleurs, on a souligné tout autant que les pays en développement devaient être prêts à faire un geste en retour en garantissant la sécurité des investissements de leurs partenaires des pays développés et à veiller au respect des normes et au maintien de la qualité des cuirs et chaussures.

62. Diverses vues ont été exprimées quant aux moyens de stimuler la coopération industrielle entre pays développés et pays en développement. Le marché de la chaussure dans les pays développés étant saturé, la seule possibilité d'accroître les exportations vers ces pays était d'améliorer la qualité des articles en cuir. Certains participants de pays développés ont souligné la nécessité d'assurer la sécurité des investissements, notamment par l'octroi de dédommagements en cas de nationalisation, tandis que des participants des pays en développement estimaient qu'il n'était normalement pas possible de fournir de telles garanties.

63. S'agissant du protectionnisme, les participants ont admis qu'il s'intensifiait et constituait un grave obstacle aux échanges et à la coopération internationale. On a fait observer que la capacité mondiale de production de cuir et de chaussures était protégée pour les trois quarts et que les seuls débouchés importants encore ouverts se trouvaient en Europe occidentale et aux Etats-Unis. On a également mentionné que les restrictions aux exportations de cuirs et peaux étaient une source de grave préoccupation.

64. Certains participants de pays développés ont estimé que la médiocre qualité des produits, le manque d'attrait des modèles et l'irrégularité des livraisons constituaient souvent de graves obstacles aux exportations des pays en développement; selon un participant, une autre difficulté tenait à la concurrence faite par les produits bon marché venant de l'Europe de l'Est.

65. L'opportunité de disposer d'un contrat type dans l'industrie du cuir et des articles a été ensuite examinée. Certains participants se sont déclarés opposés à la proposition de définir dans leur détail des arrangements contractuels types, en faisant valoir que la grande variété des pratiques de coopération internationale dans le domaine industriel exigeait des solutions souples. Pour ces raisons, ils ont convenu de l'intérêt que pouvaient présenter les listes des points à inclure dans les arrangements contractuels.

Annexe I

LISTE DES PARTICIPANTS

Algérie

Abdel Halim Acheli, Chef de département, SONIPEC

Ammar Ikhlef, Sous-directeur, Ministère des industries légères

Allemagne, République fédérale d'

Otto Franz Klötzer, President, National Association of the German Footwear Industry

K.H. Henzel, Hch. Berninger u. Co., Tannery

Michael Baumann, First Secretary, Federal Ministry of Economics

Adalbert Boha, General Secretary, Association of the German Leather Industry

Hans Bonnenberg, Johann Bonnenberg KG, Hides and Skins Company

Klaus Diehl, Geschäftsführer des Verbandes der Deutschen Lederwaren und Kofferindustrie e.V.

Harald Fuchs-Boege, Export Manager, Mocnus GmbH

Peter Gonschior, Head of Division, Deutsche Entwicklungsgesellschaft

Joachim Haniel, Ministerial Counsellor, Federal Ministry for Economic Co-operation

Erwin Kaiser, Union of Leather Workers (Bezirk Baden-Württemberg)

Heinz Peter Klein, Georg Hok, Inh. A. Klein

Wilhelm Pauckner, Westdeutsche Gerberschule Reutlingen

Josef Reingen, Verein Deutscher Maschinenbauanstalten e.V.

Karl Schandry, Verbandsgeschäftsführer, Frankfurt/Main

Ernst Dieter Specht, Vorstands-Mitglied des Verbandes der Deutschen Lederwaren und Kofferindustrie

Rolf Teichert, Special Representative of the International Council of Hides, Skins and Leather Traders Association

Helmut Teitzel, Union of Leather Workers, Stuttgart

Philipp Urban, Hauptgeschäftsführer, Hauptverband der Deutschen Schuhindustrie e.V.

Argentine

José Maserazzo, Asistente, Dirección Nacional de Industria

Pedro Oscar Sarguinetti, State Secretariat of Commerce, Dirección Nacional Exportación

Eduardo Mario Taiana, Representante de la Cámara de la Industria Curtidora Argentina

Australie

Robert Richard Alderson, Director, Apparel and Allied Industries Department of Industry and Commerce

Kenneth Harry Badenoch, Commercial Counsellor, Australian Embassy, Bonn

Robert John Goodrick, First Secretary, Alternate Permanent Representative to UNIDO, Australian Embassy, Vienna

Autriche

Heinrich Leopold, Federal Economic Chamber

Gert Tulipan, First Secretary, Austrian Embassy, Bonn

Bangladesh

Burhan Uddin, Deputy Secretary, Ministry of Industries

Walter J.P.J. Pincket, Consultant for Bangladesh, Permanent Mission of Bangladesh, Brussels

Belgique

Eddy Jacobs, Secrétaire, Conseil professionnel du cuir

Etienne G. Roelandt, Attaché commercial du Conseil général de Belgique à Düsseldorf

Brésil

Carlos Santos Amorim Jr., Ministerio da Industria e do Comercio

Lédio da Silva Rocha, Banco do Brasil S.A., CACEX

Burundi

Joseph Nindorera, Président de la tannerie du Burundi

Canada

Ferdinand A. Mencik, Président directeur général, Bata Shoe Company, Paris

Jean-Paul Roy, Chief, Leather and Footwear Department, Industrial Trade Commission

J.G. Tardif, Consul, Canadian Consulate, Düsseldorf

Chine

Xu Ming Ji, Vice-Director of Chengdu Tannery

Wang Xiuying, Vice-Director, Ministry of Light Industry, Peking

Xilin Zhang, Chief Engineer, Vice-Manager, Shanghai Leather Corporation

Danemark

Sten Lilholt, Counsellor, Danish Mission, Vienna

Espagne

Mariano Sanchez Rodrigo, Subdirector, Industrias Diversas, Ministerio de Industria  
Andres Colomer, President, International Council of Tanners

Etats-Unis d'Amérique

James E. Byron, Commodity Industry Analyst, US Department of Commerce  
Irving Kent, Chilewich Corporation, New York  
Eugene L. Kilik, President, Tanners Council of America  
John C. Leary, Permanent Representative to UNIDO, US Mission to UNIDO, Vienna

Ethiopie

Haile-Meskel Abede, Head, Planning Research Department, National Leather and Shoe Corporation

Finlande

Pertti Hellemaa, Head of delegation, Chairman of the Finnish Leather Industries Association, Friitala Group  
Henrik Fougstedt, Commercial Attaché, Finnish Embassy, Vienna

France

Jean Emile Hirsch, Administrateur civil hors classe au Ministère de l'industrie, Direction des industries chimiques, textile et diverses  
Gérard Bouchet, Fédération française de la tannerie mégisserie (FFTM)  
Guy Michel, Directeur des études, Fédération nationale de l'industrie de la chaussure de France

Guinée

Fatoumata Binta Diallo, Ingénieur chimiste, Ministère de l'industrie  
O. Tolo Thiam, Premier Secrétaire, Ambassade de Guinée à Bonn

Honduras

Orlando Funes Cruz, Director General de Industrias, Ministerio Economi Tegucigalpa D C

Hongrie

Ferenc Földvári, Director, Tanninper, Budapest  
Georges Kamp, UNIDO Adviser to the Ministry of Light Industry, Budapest  
Zoltán Királyhidi, Director, BIVIMPEX, Budapest  
Andrásné Kovács, Director, Ministry of Foreign Trade in Hungary

Inde

Rajendra Kumar Anand, Director, Ministry of Industry  
R.V. Jaitha  
Narendra Luther, Chairman and Managing Director, Bharat Leather Corporation  
Swaminath Raja, Editor, "The Tanner"  
Sanjoy Sen, Chairman, National Tannery Company Limited  
President, Indian Leather Technologists Association, Calcutta

Indonésie

Asyik Ali, Director, Industrial Product Centre, Nafed, Ministry of Trade  
and Co-operative  
Hartono, Chairman, Federation of Leather and Leather Products

Iraq

Hadi Al-Shemeri, Director General of State Establishment for the Leather Industry  
Muhenned A. M. Ala Aldden, Technical Manager, State Establishment for the  
Leather Industry  
Hussain Haider Mahdi, Assistant Director General of State Establishment for the  
Leather Industry

Irlande

Patrick Fanning, Industry Attaché, Permanent Representative of Ireland to the  
European Communities, Brussels

Italie

Giorgio Aquilina, Deputy Director ANCI National Association of Footwear  
Manufacturers  
Arturo Ballini, Delegato Unione Nazionale Industria Conciaria (UNIC)  
Saverio Consentino, Dirigente, Ministero Industria  
Giovanni Dominissini, Official of the Italian Institute for Foreign Trade  
Marino Fleri, Permanent Representative to UNIDO, Italian Embassy, Vienna, Austria  
Graziella Pinato, Fédération des syndicats italiens des travailleurs

Luciano Signorato, Sindacato/Federazione-CGIL-CISL-UIL

Giuseppe Zavattoni, General Manager, Techno Shoe Vigevano/Italmacchine Plants Milano

Marco Zurleni, General Manager, Italmacchine Plants, Leather Technology Group

Japon

Jiro Asano, Vice-Chairman, Tanners Council of Japan

Yukio Ishii, Management Director, Ishiseikaku Ltd.

Fumiya Masuda, Consultant Officer of the Tanners Council of Japan

Masho Honda, Director, Honda Leather Manufacturing Company Limited

Takao Oro, Japanese Embassy, Bonn

Kazuo Takase, Adviser, Japan Trade Centre, Paris

Lesotho

Tom Wilfred Makara, Marketing Manager, BEDCO (PTY) Limited

Malaisie

Mohamed Feisal Ibrahim, Deputy Director, Industries Division, Ministry of Trade and Industry

Abdul Rahman Husin, Trade Commissioner, Malaysian Trade Commission, Cologne

Fuziyah Abd Wahab, Economist, Malaysian Industrial Development Authority

Mustaffa drus, Assistant Trade Commissioner, Malaysian Trade Commission, Cologne

Teh, Han Shui, Assistant Manager, Taiping Leather Industries, Sdn. Bhd.

N.G. Cho Set, Deputy Director, Malaysian Industrial Development Authority

Maroc

Omar Amine Benabdallah, Chef de délégation, Directeur de l'artisanat au Maroc

Ahmed Oudghiri, Député représentant, Association marocaine des coopératives de tanneries

Lahoussine Mounsif, Président de l'Association professionnelle de l'industrie du cuir

Idriss Jettou, Président, Association professionnelle des transformateurs du cuir

Moulay Driss El Amrani, Député - Vice-président de la Fédération de la Chambre de l'artisanat

Mohamed El-Manser, Délégué de l'Office marocain pour le développement industriel

Népal

Hira Mani Bhandari, Deputy Director, Department of Industries, Board of Directors, BLS Factory

Nigéria

Ralph Adewoye, Assistant Director, Leather Research Institute of Nigeria

Pakistan

Ahmed Tanweer, Director, Mohammed Shafti Tanneries

Panama

Rogelio Tribaldos-Alba, Commercial Attaché, Panamanian Embassy, Bonn

Pays-Bas

Gerard Hegemans, Head of delegation, Konigliche Niederländische Botschaft, Vienna

J. P. Ros, Senior Officer, Industry, Ministry of Economic Affairs, Cologne

Frans van der Veer, Board of Union FNV

Philippines

Ricardo Hermoso, Head of delegation, Vice-President, Tanners Association of the Philippines, Hermoso Hermanos Incorporado

Rodolfo M. Ela, Commercial Attaché, Philippine Embassy, Bonn

Pologne

Eugeniusz Muzdzak, Kaufmann, SKORIMPEX

Stanislaw Pilawski, Dr. Chem., SKORIMPEX

Portugal

Albertino José Santana, General Director, Ministry of Industry

José F. Beja Carneiro, Chefe de Divisao, Ministério da Industria

République démocratique allemande

Martin Giering, Director General, VEB Kombinat Kunstleder und Pelzverarbeitung, Leipzig

Günter Reich, Director, Research Institute for Leather and Imitation Leather Technology, Freiberg

République-Unie de Tanzanie

Birger E. Svensson, United Nations Expert  
Adam Oswald Ngamilo, General Manager, Tanzania Leather Associated Industries  
Tobias Mworira, Principal Industrial Officer, Ministry of Industries

Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord

William Nicholas Savile Calvert, Director of Trade, British Footwear  
Manufacturers Federation  
Roy G.H. Elliott, Assistant Scientific Secretary, Tropical Products Institute,  
Overseas Development Administration  
Robert D. Higham, Editor, "Leather Journal", Benn Publications Limited  
Guy G. Reaks, Director, British Leather Federation,  
Secretary, International Council of Tanners  
David Peter Seipel, Representative of British Leather Goods Manufacturers'  
Association  
Reginald J. Walsgrove, Overseas Development Administration

Somalie

Mahad Dirir Guleed, General Manager, Hides and Skins Agency  
Ahmed Mohamed Adan, Director of Marketing, Hides and Skins Agency

Soudan

Rafad Abu, Technical Manager, Khartoum Tannery  
Ali Abdel-Hamid Ali, Managing Director, Leather Industries Corporation

Suisse

R. Nicolai, Président de l'Association suisse des industriels de la chaussure  
Monique Luyet, Adviser to the Permanent Representative of Switzerland to UNIDO,  
Vienna

Tchécoslovaquie

Frantisek Malata, Head of Delegation, Manager, Foreign Relations Department,  
Ministry of Industry  
Jirí Douda, Director, Leather Goods and Garments Research Institute  
Hradec Králové  
Frantisek Dvorak, Chief of Department, General Direction of Czech Footwear  
Industry, Gottwaldov  
Václav Foglar, Ministerium für Industrie SSR Tschechoslowakei  
Jozef Svehlik, GR OGAKO Tchécoslovaquie

Thaïlande

Supote Israngkul, Government Official, Thailand Ministry of Industry

Tunisie

Salah Fessi, Chef du Service du cuir, Ministère de l'économie nationale

Ahmed Triki, Président du Centre national du cuir et de la chaussure

Union des Républiques socialistes soviétiques

Viktor Balaschov, Mitarbeiter der Handelsvertretung der UdSSR in der Bundesrepublik Deutschland

Eugeni Choturov, Vice-Director, Sojuzpushnina

Alexander Kioutt, Mitarbeiter der Handelsvertretung der UdSSR in der Bundesrepublik Deutschland

Uruguay

Raul Boccone, Laboratorio Tecnológico del Uruguay (LATU)

Yémen

Abdulkarim Ismail Alarhabi, Acting General Manager, Industrial Estate Development Authority

Yémen démocratique

Saeed Ahmed Mansoor, Production Manager, Leather Shoe Factory, Maalla

Yougoslavie

Joze Gorican, Technology Development Department, Industrija Usnza Urhnika

Radmila Maricevic Gavela, Counsellor, Federal Committee for Energy and Industry

Zaïre

Ngongo Kamanda, Ambassadeur, Zairian Embassy, Vienna

Mutombo Tshitambwe, First Counsellor, Zairian Embassy, Vienna

K. Nyembwe, Counsellor, Zairian Embassy, Vienna

Zambie

Standwell Chamatwa Isaac Mapara, Ambassador, Permanent Representative of Zambia to UNIDO, Zambian Embassy, Bonn

Dann Kunda Musenge, Trade Commissioner, Zambian Embassy, Bonn

Romance Chanda Sampa, Counsellor, Zambian Embassy, Bonn

Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Commission économique et social pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)

H.G.R. Reddy, Spécialiste du développement industriel, Division CESAP/ONUDI de l'industrie, de l'habitation et de la technique, Bangkok, Thaïlande

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

Myong Che Chon, Economiste, Section de l'analyse quantitative des échanges actuels, Division des articles manufacturés

Organismes des Nations Unies

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Maung Nay Htun, Administrateur de programmes, Bureau de l'industrie et de l'environnement

Institutions spécialisées et organismes communs ONU/GATT

Organisation internationale du Travail (OIT)

Pierre Drouet, Industrial Sectors Branch

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

S.K. Barat, spécialiste des industries agricoles (cuirs, peaux, sous-produits)  
Werner Lamade, Spécialiste principal des produits

Centre CNUCED/GATT du commerce international

José-Luis Albaladejo, Spécialiste du développement des marchés  
Paavo Lindholm, Chef de la Section du développement des marchés

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)

Tamotsu Takase, Conseiller

Autres organisations

Confédération européenne de la chaussure, Bruxelles

Gilbert Maeyaert, Secrétaire général

Commission des communautés européennes

Vittorio Ghidi, Deuxième Secrétaire, Délégation de la Commission des communautés européennes auprès des organisations internationales à Vienne

Silain Bertoletti, Administrateur principal, Direction générale - Relations extérieures

Pierfranco Alloa, Administrateur, Direction générale - Marché intérieur et affaires industrielles

Fédération syndicale mondiale

Antoine Herrero, Secrétaire

Institute for Leather and Shoe Research (TNO)

Peter J. Van Vlimmeren, Director

Fédération internationale des travailleurs des industries du textile, de l'habillement et du cuir (FITTAC)

Charles Ford, Secrétaire général

Union internationale des sociétés de chimistes du cuir

Sergio Cuccodoro, Premier Vice-Président

Alfred Lesuisse, Vice-Président

National Union of the Footwear, Leather and Allied Trade (UK)

Eügen Mallon, National Secretary, Leather Trade Group

Tannery Council of the European Economic Community, Brussels

Henri Van Der Haert, Secretary General

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS

Documents de synthèse par question

Question No 1 : Mesures visant à améliorer à l'échelle mondiale l'approvisionnement en cuirs et peaux bruts, leur qualité et l'information statistique les concernant ID/WG.319/1

Question No 2 : Problèmes et perspectives de la production et de la commercialisation des articles en cuir dans les pays en développement et mesures qui pourraient être envisagées pour la coopération entre pays en développement et pays développés ID/WG.319/2

Question No 3 : Questions particulières ayant trait au commerce et au développement dans le secteur des cuirs et peaux, du cuir, des articles en cuir et de la chaussure ID/WG.319/3

Documents d'information

International trade in hides, skins, leather, leather products and footwear ID/WG.319/4

Liste des documents ID/WG.319/5/Rev.1

Summary of comments received on the "Leather and leather products industry up to 1985", by Irving R. Glass, UNIDO consultant ID/WG.319/6

Ordre du jour ID/WG.319/7/Rev.1

Campaign for increased recovery and improvement in the quality of hides and skins supply ID/WG.319/8

Rapport du Secrétariat à la deuxième Réunion de consultation sur l'industrie du cuir et des articles en cuir ID/WG.319/9

UNIDO technical assistance projects in the field of leather and leather products industries ID/WG.319/10

Liste provisoire des participants ID/WG.319/11

Production and marketing of leather products in developing countries : problems and prospects ID/WG.312/7

Report on export marketing and distribution of leather and leather products from developing countries. ITC Report UNIDO/ICIS.105

The leather and leather products industry up to 1985,  
by Irving R. Glass, UNIDO consultant

UNIDO/ICIS.134

Information sources on the leather and leather  
products industries

ID/226

UNIDO/LIB/SER.D/3/Rev.1

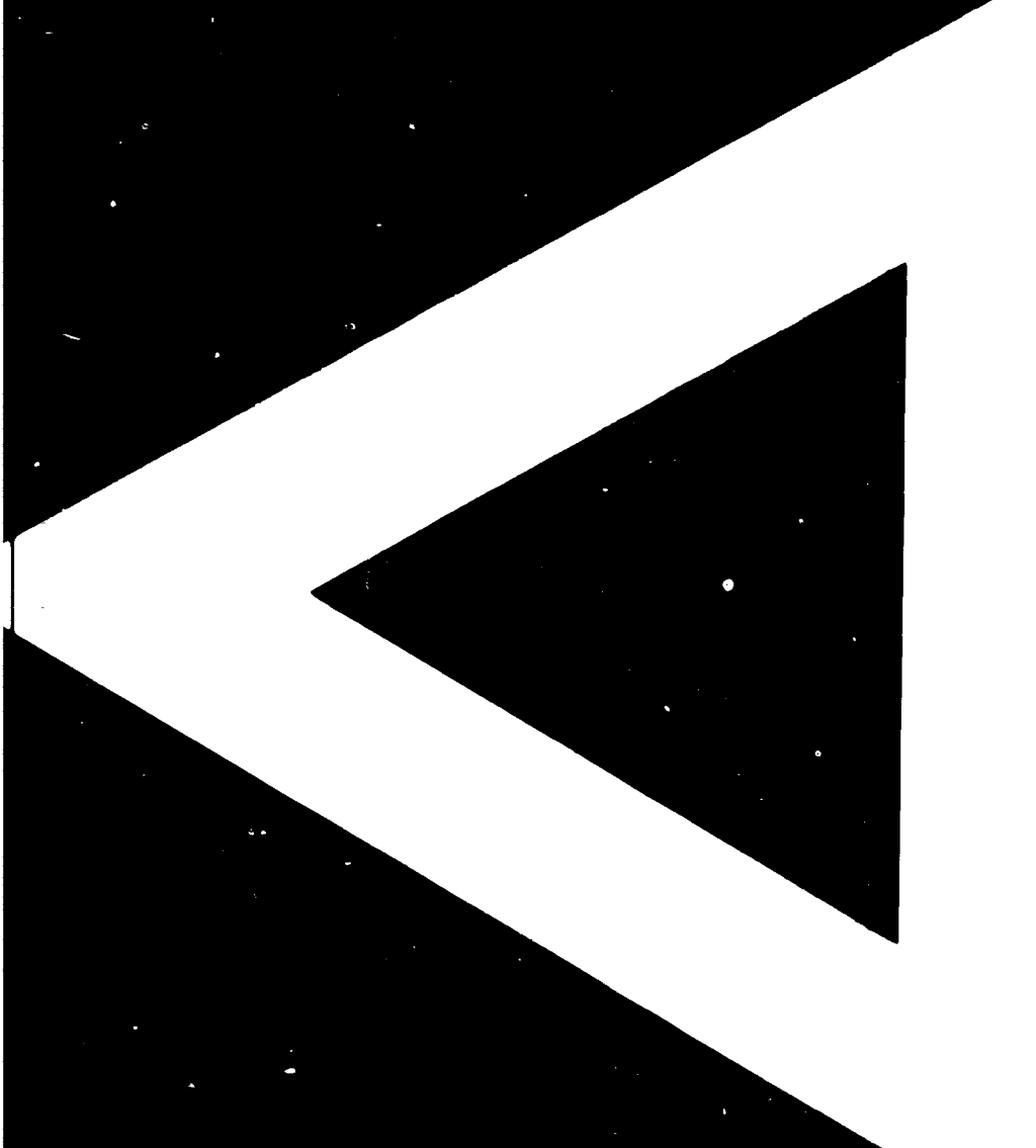
Document présenté par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture (FAO)

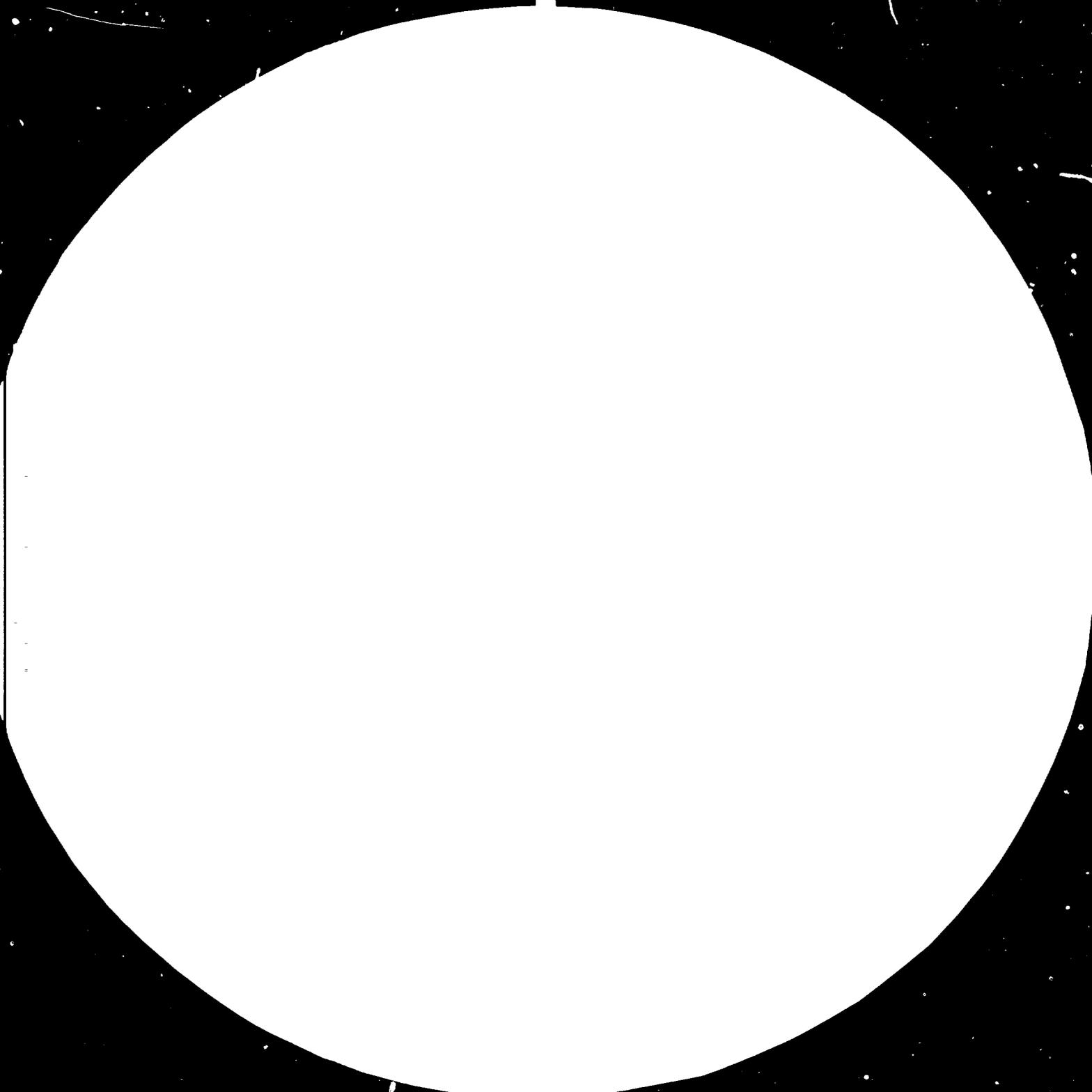
Recueil de statistiques mondiales sur les cuirs et peaux, bruts et préparés,  
et les chaussures de cuir, 1961-1979

-----











2.5



MP Resolution Resolution Test Chart

SAFARI SYSTEMS, INC., 10000 SHERWOOD DRIVE, SUITE 100, SAN JOSE, CA 95135

with  
09838 - F

Distr.: LIMITEE

ID/255/Corr.1  
(ID/NG.319/13/Rev.1/Corr.1)  
3 novembre 1980

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

DEUXIEME REUNION DE CONSULTATION  
SUR L'INDUSTRIE DU CUIR ET DES ARTICLES EN CUIR

Cologne (République fédérale d'Allemagne), 23-26 juin 1980

RAPPORT

Rectificatif

Page 29

Lire comme suit la note de bas de page 6 :

Plusieurs participants de pays développés ont déclaré que les problèmes évoqués dans la Recommandation No V, page 25, relevaient essentiellement de la compétence du GATT.

002220

